

BULLETIN DE LA SECTION DES HAUTS DE SEINE DU
SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR CGT

EMAIL : cgt092@cp.finances.gouv.fr

Site internet : www.tresor.cgt.fr

Site internet départemental : www.tresor.cgt.fr/92

01 40 97 30 74



CTPL du 15 septembre 2005 : Budget rectificatif avec la mise en place de la fongibilité asymétrique !!!

Comme annoncé lors du CTPL du 14 mars dernier, notre département comme 50 autres a anticipé d'un an la globalisation des crédits qui inclut donc une enveloppe « dépenses de personnel » en plus du budget fonctionnement.

Ainsi, la Direction, lors de la présentation du budget rectificatif, a fait jouer la « fongibilité asymétrique » qui permet de reporter des crédits de dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement (mais le contraire est impossible !!!). Elle a fait jouer cette fongibilité à hauteur de 80 000€.

Les modifications du budget sont (suite aux reports de crédits 2004) :

- - 50 000€ sur les Imprimés
- + 15 000€ sur la maintenance technique (réparations non prévues de matériel du DI)
- - 100 000€ sur les télécommunications (économies réalisées suite au nouveau marché passé avec CEGETEL)
- + 39 800€ sur les frais de poursuites (sous-estimation selon la Direction mais on y reviendra plus tard)
- + 50 000€ sur les frais de déplacement (sous-estimation)
- + 15 000€ sur divers transports (dû a la hausse du prix du carburant et du déménagement de Colombes)
- + 45 000€ sur prestataires externes (frais d'agence, etc...)
- + 135 200€ sur les travaux immobiliers (pour réaliser les travaux prévus d'ici la fin de l'année)
- + 20 000€ pour le matériel logistique (rénovation installations téléphoniques)
- + 20 000€ pour le mobilier (Levallois Male, Boulogne, Issy, TP OPDHLM, Vanves, service Mutuelle à la TG et sièges pour la TP Gennevilliers).

De plus, les 80 000€ au titre de la fongibilité asymétrique seront affectés à des travaux de rénovation et de réorganisation des Trésoreries de Clichy et Clichy Municipale.

Frais de poursuites : « sous-estimation » de la ligne budgétaire !!!

La délégation CGT est intervenue sur cette sous-estimation en posant la question de savoir si ce surplus de dépenses ne venait pas de la solution-miracle de la CP de confier les PSE inférieures à 500€ aux huissiers de justice...

Bien sûr, il n'en est rien, nous a-t-on répondu mais il n'empêche que nous n'avons pas de statistiques probantes données par la Direction sur l'évolution des frais de poursuites.

Une autre question se pose avec la mise en place de l'OTD et sa phase comminatoire confiée obligatoirement aux Huissiers de Justice, celle de l'avenir des Huissiers du Trésor. Un nouveau statut pour cette catégorie de personnels est actuellement en discussion. En effet, il n'y aura plus de statut d'Huissier en tant que tel, mais une intégration dans le corps d'inspecteur, avec les fonctions d'inspecteur-huissier.

Sur les missions, les Huissiers risquent-ils le chômage technique ? Malgré les dénégations virulentes de la Direction, des postes vacants n'ont pas été remplacés dans le département avec l'aval de la CP. N'est-ce pas un signe ?

Pour la CGT Trésor, les fonctions d'huissiers doivent être clairement définies et réaffirmées. Or, aujourd'hui, bien que la direction s'en défende, la mission est plus que fragilisée.

L'avenir de la mission passe donc par son contenu et par des emplois budgétaires clairement identifiés et implantés. Ces revendications sont au cœur d'un certain nombre d'enjeux actuels et futurs concernant l'organisation et le contenu des poursuites.

« Pour Vous Faciliter l'Impôt » : Opérations prévues



Dans le cadre du PVFI, 26 000€ ont été alloués au département et doivent être utilisés et, pour la rénovation des installations téléphoniques, et, pour la formation des agents à l'accueil téléphonique. Ainsi, cette opération (installation+formation) aura lieu à Boulogne, Issy, Nanterre, Sèvres, Clichy, Chatenay et Antony. La formation sera assurée sur site avec un prestataire externe avec, normalement 1/2 journée par groupe de la moitié des agents.

La CGT a voté contre ce budget rectificatif car elle trouve dangereux et préjudiciable le système de fongibilité asymétrique et le système de plafonds d'emplois dans le cadre de programmes.

La globalisation des crédits et la fongibilité asymétrique qui accompagnent la déclinaison des programmes introduit là une souplesse qui peut laisser (et qui laisse !) envisager des dérives sur la détermination du volume des emplois publics. La détermination des objectifs est essentiellement basée sur des critères de rentabilité sans se soucier ni de l'efficacité sociale (égalité de tous les citoyens et utilisateurs de notre Ministère au regard de leurs droits et besoins), ni des conditions de travail (matérielles et en effectifs suffisants).

TRANSFORMATION D'EMPLOIS

La Direction, dans le cadre de la 2ème vague d'implantation d'emplois de catégorie A, nous a annoncé l'implantation d'un Receveur-Percepteur chargé de mission spéciale à la TG avec, en contrepartie, la suppression d'un emploi de B au service Dépôts et Services Financiers.

QUESTIONS DIVERSES

VILLENEUVE LA GARENNE : Ce poste est dans une situation difficile à cause de l'absence momentanée de chef de poste. La CGT suit ce dossier avec beaucoup d'intérêt pour les conditions de travail des agents dans le poste et a, d'ailleurs, rencontré M. MARTIN 2 fois à ce sujet lors du dernier mois afin que toute la mesure du problème soit comprise.

Les agents du poste ont aussi interpellé la Direction. Ainsi, le lundi suivant ce CTPL, M. MARTIN s'est rendu dans le poste et les a informés de la solution préconisée. M. CLEMOT (en présence dans le poste) et M. CARBONNEL aideront les agents pour le Secteur Local et le recouvrement et M. BLANCHET, TP de Gennevilliers assurera l'intérim...

La délégation CGT est intervenue sur la situation de **CLICHY MUNICIPALE** qui va se retrouver démunie d'agents car 3 Contrôleurs vont au stage de préparation du concours d'Inspecteur. Cette situation a, semble-t-il, agacé M. MARTIN qui a répondu qu'il souhaite une réforme de la Fonction Publique... Qu'a-t-il voulu dire ? Pouvoir empêcher les agents de bénéficier de formations pour progresser ? Peut-être. Mais M. MARTIN veut-il plus de recrutements pour nous permettre de ne plus fonctionner à flux tendus ? Cela fait du bien de rêver un peu !!!

Sinon, il propose de mettre l'équipe de renfort dans ce poste pour la fin de l'année...

LEVALLOIS MUNICIPALE : Le relogement de Levallois semble en bonne voie car l'autorisation devrait être donnée à la fin du mois et les travaux nécessaires devraient durer deux mois.

La CGT se félicite que ce dossier prioritaire trouve, enfin une issue favorable même si l'accouchement a été difficile !!!

Pour les autres points noirs de l'immobilier, un CTPL est convoqué le 3 octobre et où il sera aussi question de restructurations et spécialisations.

FRAIS DE DEPLACEMENT : La délégation CGT a demandé des explications quant au barème kilométrique utilisé par la Direction. En effet, la CGT a eu accès à celui utilisé par la DSF et les différences sont conséquentes pour un département comme le nôtre. Il peut y avoir jusqu'à 10KM de différence aller-retour. Evidemment, en défaveur des agents du Trésor... La Direction devrait se pencher sur le problème... La CGT a rappelé, à ce sujet, que le barème « Michelin » était sûrement plus fiable que Mappy...

OFFICE HLM DE COLOMBES : La CGT a appris que l'Office HLM de Colombes va être transformé en OPAC de statut privé en fusionnant au 1er janvier 2006 avec la SEMCO. La CGT a donc interrogé la Direction sur les conséquences pour les agents. Les suppressions d'emplois ne sont pas encore calibrées pour Colombes Municipale mais le secteur HLM emploie un nombre important d'agents dans ce poste. Mais nous en saurons plus lors des 2 prochains CTPL des 3 et 20 octobre prochains.

OFFICES D'ISSY ET MEUDON : Ces deux offices disparaissent pour en créer un nouveau au niveau de l'intercommunalité et sera géré par la Trésorerie de Meudon. Là aussi, au niveau des emplois impactés sur Issy, des nouvelles plus tard.

Cependant, l'avenir de cette mission doit nous alerter car, depuis quelques temps, le gouvernement tente de faire passer la réforme des Offices et OPAC HLM avec sa loi « Habitat pour tous » et le statut unique des offices en « Office de l'habitat ». Malgré l'opposition, en avril dernier, du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (où siègent les organisations syndicales et des élus de tous bords) sur ce

projet de loi, le gouvernement va tenter, dès novembre, de le présenter en mesure d'urgence au Sénat.

Outre le fait de la conception du logement social par le gouvernement en le livrant à la loi marchande, il s'agit pour le Trésor d'un abandon de mission programmé notamment avec l'article du projet de loi qui modifierait le Code de la Construction comme suit :

« Art. L. 421-15. - Sauf délibération spéciale de leur conseil d'administration, dans des conditions précisées par décret en Conseil d'Etat, les offices publics de l'habitat sont soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles applicables aux entreprises de commerce. »

La CGT, dans son ensemble exprime sa détermination à faire vivre un grand service public du logement garant de la solidarité nationale et de la cohésion sociale.

FUSION DES GESTIONS DES HOPITAUX DE SEVRES ET ST CLOUD : La Délégation CGT est également intervenue sur cette question lors de ce CTPL pour savoir où en était cette mise en place programmée au 1er janvier prochain. Il nous a été répondu que les Conseils d'Administration avaient délibéré mais l'arrêté n'était pas encore sorti. Cependant, la Direction a anticipé cet arrêté en tenant une réunion de travail à la RF. Et la mise en route semble difficile avec 2 informatiques différentes dans ces hôpitaux. Ces questions pratiques doivent être vues avec le DI de Châlons....

On peut donc avoir quelques doutes sur la réussite de cette mise en place dès le 1er janvier avec le surcroît de travail pour les agents qui devront se débrouiller pour faire face à tous ces problèmes.

La CGT sera vigilante quant au bon déroulement des opérations et se tiendra au courant des évolutions du dossier.

Les derniers points abordés ont été sur **HELIOS** : Asnières Municipale doit basculer d'ici la fin de l'année avec les formations qui vont avec.

La CGT a également abordé **le changement du règlement intérieur au DI** avec la mise en place du badgeage pour tous les agents, même ceux en équipe. Nous avons rappelé à la Direction que tout changement doit être validé par le CTPL. La Direction va y réfléchir...

Les représentants CGT au CTPL

Jacqueline JOLLY - ERD - Carole LAFON - TG - RPDA

Philippe KERGOAT - TP Amendes



**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !
Alors, je me syndique ...**

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature :

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

